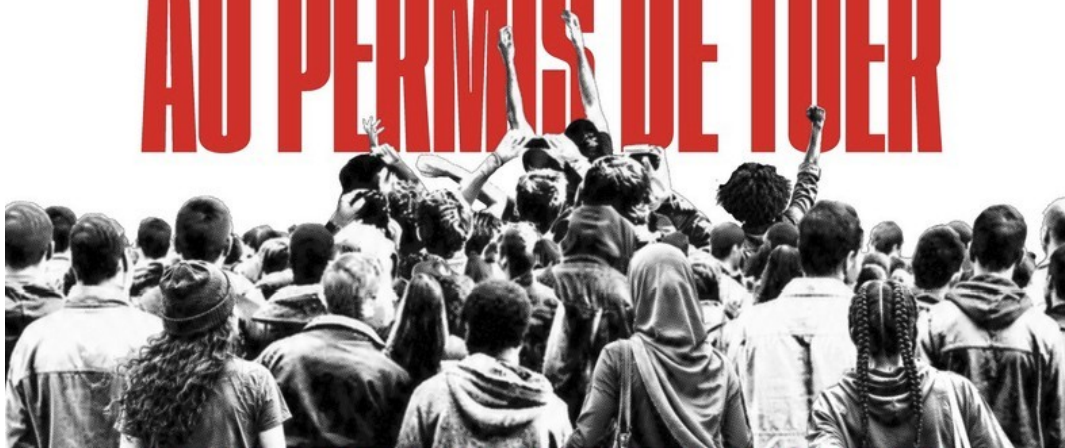


N N

AU PERMIS DE TUER



GRANDE MARCHÉ NATIONALE UNITAIRE
LE 20 SEPTEMBRE 2026

DIJON 11 H

Place de la Libération

**LE GOUVERNEMENT
CIBLE
L'ÉTAT DE DROIT**

N  AU PERMIS DE TUER

Plus de 730 000 personnes ont signé la pétition contre la proposition de loi instaurant une présomption d'usage légitime de l'arme. Si ce chiffre suffisait à ouvrir un débat à l'Assemblée, la pétition a été clôturée sans discussion.

Refuser d'entendre 730 000 citoyens est un choix politique.

Ce refus montre que l'État de droit recule par étapes et que les pratiques autoritaires commencent lorsque le droit cesse de limiter le recours à la force de l'État.

Depuis 2017 et l'adoption de l'article L.435-1 du Code de la sécurité intérieure, au moins trente-cinq occupants de véhicules ont été tués par des tirs policiers lors de refus d'obtempérer, sans bilan dressé, sans aucune remise en question engagée. Au contraire, la proposition de loi n°691 choisit d'aller plus loin encore, marquant une rupture. Lorsqu'un usage légal de la force bénéficie d'une présomption favorable avant même que les faits aient été établis, c'est la place du droit face au recours à la force par l'État qui est redéfinie. Les garanties diminuent, les contre-pouvoirs sont écartés, le contrôle judiciaire est affaibli.

Familles de victimes, associations, syndicats, ONG, juristes, magistrats, universitaires, artistes et citoyens, nous partageons une même conviction : **aucune démocratie ne peut accepter que l'usage de la force létale échappe progressivement au contrôle du droit.**

Le 20 septembre, le débat refusé à l'assemblée aura lieu dans la rue.

à Dijon

11h Place de la Libération

Premiers signataires de Côte-d'Or : Amnesty International, Assemblée Populaire, Attac, LDH, MRAP, Mouvement de la paix, XR Dijon, CGT, FSU. Solidaires, Syndicat des Avocats de France, L'Après, Les Écologistes, LFI, PCF, PS